

L'intégrité |

La base de notre succès



Code de conduite des fournisseurs

Code de Conduite des fournisseurs de MSA

Introduction

Les valeurs fondamentales d'intégrité, d'engagement, d'orientation client, de rapidité et de flexibilité, de travail d'équipe, d'innovation et d'évolution ainsi que de diversité et d'intégration de MSA guident chacun de nos actes. L'intégrité est la valeur qui nous caractérise et toutes nos valeurs fondamentales sont regroupées au sein d'une culture de la sécurité. Nous transmettons ces valeurs et notre culture de la sécurité à nos fournisseurs dans le monde entier.

Le présent Code de conduite, ou « Code des fournisseurs », définit les attentes minimales de MSA en ce qui concerne la conduite de ses fournisseurs en matière de déontologie et d'intégrité commerciales, de sécurité, de droits de l'Homme et de droit du travail, de pratiques environnementales, d'informations confidentielles et d'autres pratiques de gestion. Le présent Code détaille les obligations auxquelles sont tenus nos fournisseurs envers nous. Dans le présent Code des fournisseurs, « MSA » désigne la société MSA Safety Incorporated et chacune de ses entreprises affiliées dans le monde.

Respect des lois, des réglementations et des politiques de MSA

Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois, réglementations et politiques de MSA applicables en toutes circonstances, sans exception. Il incombe aux fournisseurs de s'assurer que leurs sous-traitants se conforment au présent Code des fournisseurs.

Toutes violations du Code des fournisseurs, de la loi ou des politiques de MSA présentent des risques conséquents pour MSA et ses fournisseurs. De ce fait, de telles violations donneront lieu à des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la cessation des relations commerciales.

Exigences en matière d'importation/exportation

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois commerciales locales et internationales applicables, incluant, sans toutefois s'y limiter, les réglementations imposant des sanctions, les embargos de pays et autres restrictions commerciales. Les fournisseurs doivent mettre en place des processus, des technologies et des services appropriés de contrôle des importations et des exportations, et doivent se procurer toutes les licences requises pour l'importation, l'exportation et/ou tout autre transfert de leurs produits (le cas échéant).

Le fournisseur mettra à disposition les informations suivantes, nécessaires à la revente, l'importation et l'exportation futures des produits par MSA, pour tous les biens fournis à MSA : le pays d'origine, le code des marchandises (par exemple, le code tarifaire) et la référence de MSA correspondante pour chaque produit fourni. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois applicables en ce qui concerne les zones d'activités commerciales et les pays à accès restreint. Par ailleurs, MSA refuse toute relation d'affaires avec les fournisseurs qui soutiennent le boycott des échanges commerciaux avec Israël ou les entreprises israéliennes.

Droits de l'Homme et droit du travail

Discrimination

MSA exige que tous ses fournisseurs fournissent à leurs employés un lieu de travail exempt de toute discrimination illégale. En d'autres termes, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne pratiquent, en aucune circonstance, aucune forme de discrimination à l'encontre de leurs employés, sous-traitants ou autres fondée sur l'âge, la couleur de peau, les croyances, le handicap, l'origine ethnique, la race, la religion, le genre, l'identité sexuelle, la situation conjugale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, le statut de citoyen, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques, l'affiliation politique, un état de santé invalidant ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Travail

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail et d'avantages. Les heures supplémentaires doivent être limitées afin de garantir un environnement de travail sûr et sain.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de pratiques d'embauche et ne doivent employer que des collaborateurs ayant l'âge minimum légal. En l'absence de loi nationale en ce sens, les fournisseurs ne doivent pas employer de travailleurs de moins de 16 ans et les jeunes travailleurs ne peuvent pas effectuer de travaux dangereux qui pourraient avoir un impact sur leur santé ou leur sécurité. MSA ne tolère en aucun cas le trafic d'êtres humains ni le travail forcé, involontaire, d'enfants ou d'esclaves. MSA n'achète aucune ressource auprès d'autres entreprises qui se livrent au trafic d'êtres humains ou ont recours au travail forcé, involontaire ou au travail des enfants.

Code de Conduite des fournisseurs de MSA

Abus, harcèlement et rétorsion

Chaque fournisseur doit garantir un environnement de travail exempt de harcèlement et d'abus. Les fournisseurs ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement verbal, physique, sexuel ou psychologique et ne doivent pas autoriser les châtiments corporels. Les fournisseurs ne doivent également en aucune circonstance exercer de représailles ou permettre ou tolérer des mesures de rétorsion à l'encontre d'employés qui font part de leurs préoccupations de bonne foi et, lorsque la loi le permet, ils doivent également mettre à la disposition de leurs employés un moyen de leur signaler tout problème de manière anonyme.

Environnement, santé et sécurité

Sécurité sur le lieu de travail

Les fournisseurs doivent s'engager à garantir la santé et la sécurité de tous leurs employés. Les employés des fournisseurs doivent avoir le droit de refuser des conditions de travail dangereuses sans crainte de représailles ou de perte d'emploi. Le fournisseur doit identifier, évaluer et gérer les risques en matière de santé et de sécurité au travail par l'intermédiaire d'un processus d'élimination des risques, de mesures d'ingénierie et/ou de mesures administratives. Le fournisseur doit fournir aux travailleurs un équipement de protection individuelle adapté à leur activité et convenablement entretenu, et les former à sa bonne utilisation. Les fournisseurs sont tenus de mettre en place des procédures pour instruire et former leurs employés sur le maintien d'un cadre de travail sûr et respectueux de l'environnement.

Minerais de conflit

MSA s'engage vis-à-vis d'un approvisionnement responsable et attend de tous ses fournisseurs qu'ils partagent cet engagement. Les fournisseurs doivent se conformer à la politique de MSA concernant les minerais de conflit, qui exige notamment que des pratiques d'approvisionnement appropriées soient adoptées, que des informations pertinentes soient mises à la disposition de MSA et qu'il soit fait preuve d'une diligence raisonnable pour faciliter la conformité aux lois et réglementations applicables régissant les minerais de conflit. La politique concernant les minerais de conflit est disponible à l'adresse : msasafety.com/vendors.

Respect des lois et réglementations environnementales

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Lorsque les exigences applicables sont ambiguës, les fournisseurs doivent demander conseil à des professionnels de l'environnement qualifiés ou à des autorités réglementaires avant d'agir.

Gestion et restrictions des substances dangereuses

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre une approche systématique pour identifier, réduire et éliminer les substances dangereuses telles qu'identifiées dans les réglementations environnementales à l'échelle régionale et internationale, comme les réglementations REACH, RoHS, California Proposition 65 et autres réglementations similaires.

Gestion des déchets

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre une approche systématique pour identifier, gérer, réduire et éliminer ou recycler de manière responsable les déchets dangereux et non dangereux.

Gestion de l'eau

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre une approche systématique pour identifier, contrôler et réduire les eaux usées générées par leurs activités. Les fournisseurs doivent effectuer un contrôle régulier des résultats de leurs rejets d'eaux usées et/ou des performances de leurs systèmes de traitement des eaux usées.

Développement durable et prévention de la pollution

Bien que le respect des lois et réglementations applicables soit systématiquement requis, il convient que les fournisseurs agissent « au-delà de la conformité » en assurant une gestion responsable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. À cet effet, les fournisseurs doivent réduire leur consommation d'énergie, d'eau et de ressources naturelles par la mise en œuvre de mesures de conservation et de substitution. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des stratégies de réduction à la source afin de réduire et d'éliminer la production de déchets, les émissions atmosphériques et les rejets dans l'eau. Les fournisseurs doivent réduire au minimum la consommation de substances dangereuses par la mise en œuvre de mesures de réduction et de substitution.

Code de Conduite des fournisseurs de MSA

Déontologie

Conflits d'intérêts

MSA exige que ses employés et fournisseurs prennent des décisions commerciales fondées sur un jugement éclairé et objectif. Un « conflit d'intérêts » peut survenir lorsque ce jugement commercial objectif est obscurci par un intérêt personnel dans une transaction. Les conflits d'intérêts ne doivent pas influencer sur le jugement ou l'objectivité.

Les fournisseurs doivent également éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts. Dans de nombreux cas, la simple apparition d'un conflit est suffisamment importante pour faire peser des soupçons sur la pertinence d'une relation ou d'une transaction commerciale.

Corruption

Les fournisseurs doivent se conformer à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, « FCPA »), à la loi britannique en matière de lutte contre la corruption (Bribery Act) et à toutes les autres lois applicables qui interdisent aux entreprises et à leurs filiales de se livrer à des pratiques commerciales de corruption, telles que la promesse ou l'offre de quelque chose de valeur aux fins d'influencer abusivement la prise de décision du destinataire. Ces lois sont rigoureusement appliquées et prévoient des sanctions sévères pour ceux qui les enfreignent, incluant des peines de prison pour les personnes physiques et de lourdes amendes pour les entreprises. Les fournisseurs ne doivent pas offrir, donner, promettre de donner ou accepter des pots-de-vin ou tout autre paiement illégal ou inapproprié, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, pour influencer abusivement une décision commerciale ou obtenir un avantage déloyal.

Livres et registres

Les fournisseurs doivent disposer de procédures et de mesures de contrôle pour garantir l'exactitude de leurs livres et registres. Les fournisseurs ne doivent pas falsifier ou fausser leurs registres ou transactions. Tous les livres et registres doivent refléter avec exactitude la nature des transactions ou des événements sous-jacents.

Cadeaux et divertissements

MSA permet de donner et de recevoir des cadeaux et des divertissements lorsqu'il s'agit de prestations d'affaires habituelles de valeur nominale et peu fréquentes. Les fournisseurs ne doivent pas offrir de cadeaux et de divertissements qui seraient une tentative d'influence, ou qui pourraient être perçus comme une tentative d'influence, de la prise de décision des employés de MSA ou d'autres partenaires commerciaux.

Enfin, les cadeaux en espèces, les cartes cadeaux ou leur équivalent ne sont en aucun cas autorisés et les cadeaux doivent dans tous les cas être conformes à toutes les autres lois et réglementations applicables.

Veillez vous référer aux directives ci-dessous lorsque vous donnez ou recevez des cadeaux ou des divertissements :

- Admissible en vertu du droit local
- Valeur nominale en valeur commerciale
- Lié à un objectif commercial légitime
- De nature symbolique et coutumière
- De nature non personnelle
- Peu fréquent

Confidentialité, propriété intellectuelle et protection des données

Les fournisseurs sont tenus de protéger et d'utiliser de manière responsable le capital intellectuel et les informations confidentielles de MSA qui leur sont confiés ou qu'ils ont créés. Les fournisseurs sont également tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données.

L'utilisation des données de MSA par les fournisseurs est restreinte aux objectifs commerciaux de MSA ou telle que convenue dans tout accord applicable entre MSA et le fournisseur. Les fournisseurs doivent se conformer aux exigences de MSA en matière de confidentialité, de sécurité, de protection des données et de protection de la propriété intellectuelle. Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle de MSA et de tiers, y compris, sans limitation, les brevets, les marques commerciales, les licences de droits d'auteur et les secrets commerciaux. Il est interdit aux fournisseurs d'utiliser la technologie de MSA ou de tiers, des documents soumis au droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle ou informations confidentielles sans l'autorisation écrite préalable ou la licence du titulaire des droits de propriété intellectuelle ou du concédant de licence agréé. Il est également interdit aux fournisseurs de transférer, publier, divulguer ou utiliser les informations confidentielles de MSA autrement que dans les conditions autorisées par MSA.

Code de Conduite des fournisseurs de MSA

Outre le présent Code des fournisseurs, les fournisseurs sont tenus de se conformer aux termes de leurs accords et engagements conclus avec MSA, y compris, sans limitation, toutes les déclarations et garanties ainsi que tous les accords de confidentialité ou de non-divulgaration. Aucune disposition du présent Code des fournisseurs ne saurait être considérée comme modifiant ou altérant toute autre obligation que le fournisseur pourrait avoir envers MSA (que cette obligation soit écrite ou non).

Système de gestion

Les fournisseurs doivent mettre en place un système de gestion pour garantir le respect du présent Code des fournisseurs. Il convient que ce système de gestion soit adapté à la taille et aux activités de chaque fournisseur, et soit conçu pour identifier, atténuer et réduire les risques liés au présent Code des fournisseurs. Il convient que les fournisseurs procèdent à une revue régulière de leur système de gestion afin de favoriser son amélioration continue

Transparence de la chaîne d'approvisionnement

MSA peut procéder à un audit de ses fournisseurs pour vérifier leur conformité au Code ou leur demander une certification de leur conformité avec tout ou partie des dispositions du Code. Les fournisseurs doivent coopérer pleinement et en temps utile à ces audits de conformité raisonnables ou à ces demandes de certification par MSA. **Sans égard au fait que MSA effectue un audit ou demande une certification de conformité, le fournisseur reconnaît son acceptation du présent Code et son intention de se conformer à ses exigences en conséquence de toute acceptation de bon de commande émanant de MSA.**

Signalement des problèmes

MSA attend de ses fournisseurs qu'ils l'informent rapidement de tout problème impliquant ou affectant les activités commerciales avec MSA. Lorsque cela est possible, les fournisseurs doivent raisonnablement aider MSA à mener une enquête de bonne foi sur les allégations de manquement présumé impliquant le fournisseur.

Où signaler des problèmes :

Problèmes concernant les relations avec le fournisseur :

Directeur de la stratégie mondiale d'approvisionnement et de la logistique de MSA

Respect des lois, du présent Code des fournisseurs ou des pratiques de conduite professionnelle :

Responsable de la conformité de MSA
(e-mail : Integrity@MSASafety.com)

Code déontologique MSA Ethics Guideline

Le code déontologique MSA Ethics Guideline est une ressource téléphonique et Internet disponible pour poser des questions ou signaler des problèmes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le code déontologique peut être consultée sur un site Internet sécurisé géré par un tiers (www.msasafety.com/ethicsguideline) ou à l'un des numéros de téléphone gratuits indiqués à la page suivante. Les fournisseurs ont la possibilité de donner leur nom ou de rester anonymes.

Numéros de téléphone des directives déontologiques

HONG KONG | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 800-96-1111 ou 800-93-2266. Puis composer le 800-205-5119.

HONGRIE | Hongrois/Anglais

Composer le 06-800-12927.

INDE | Bengali/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 000-117. Puis composer le 800-365-1534.

INDONÉSIE | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 001-801-10. Puis composer le 800-205-5119.

IRLANDE | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 1-800-550-000 ou 00-800-222-55288. Puis composer le 800-205-5119.

ITALIE | Italien/anglais

Composer le 800-788631.

JAPON | Japonais/anglais

IDC : 0066-33-801272
Softcom : 0044-22-112676
KDD : 00531-11-5087
Autres : 0034-800-900162

KAZAKHSTAN | Anglais/Russe/Kazakh

Composer d'abord le code d'accès 8-800-121-4321. Puis composer le 866-455-0427.

MALAISIE | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 1-800-80-0011. Puis composer le 800-205-5119.

MEXIQUE | Espagnol/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 01-800-288-2872. Puis composer le 800-253-5534.

MAROC | Arabe

Composer d'abord le code d'accès 00-211-0011. Puis composer le 888-507-5625.

PAYS-BAS | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0800-022-9111. Puis composer le 800-205-5119.

ARGENTINE | Espagnol/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0-800-555-4288. Puis composer le 800-253-5534.

AUSTRALIE | Anglais

Composer le code d'accès Optus 1-800-551155 ou le code d'accès Telestra 1-800-881-011. Puis composer le 800-205-5119.

AUTRICHE | Allemand/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0-800-200-288. Puis composer le 800-504-1785.

BELGIQUE | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0-800-100-10. Puis composer le 800-205-5119.

BRÉSIL | Portugais/anglais

Composer le 0-800-891-4126.

CANADA | Anglais

Composer le 1-800-205-5119.

CHILI | Espagnol/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 800-225-288. Puis composer le 800-253-5534.

CHINE | Mandarin/Anglais

Composer le 10-800-110-0563.

COLOMBIE | Espagnol

Composer d'abord le code d'accès 01-800-911-0011. Puis composer le 800-253-5534.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | Tchèque/Anglais

Composer le 800-143-023.

DANEMARK | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 800-100-10. Puis composer le 800-205-5119.

ÉGYPTE | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 2510-0200 (au Caire) ou 02-2510-0200 (toutes les autres zones). Puis composer le 800-205-5119.

FRANCE | Français

Composer le 0800-90-59-38.

ALLEMAGNE | Allemand/Anglais

Composer le 0800-1826439.

PÉROU | Espagnol/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0-800-50-288. Puis composer le 800-253-5534.

POLOGNE | Polonais/Anglais

Composer le 0-0-800-111-1673.

ROUMANIE | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 021-800-4288. Puis composer le 800-205-5119.

RUSSIE | Russe

Pour Moscou, composer d'abord le code d'accès 8-495-363-2400. Pour Saint-Pétersbourg, composer d'abord le code d'accès 8-812-363-2400. Pour toutes les autres zones, composer le 8 pour la tonalité, puis le 10-800-110-1011. Après le message-guide en anglais, composer le 866-455-0427.

SINGAPOUR | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 800-011-1111 ou 800-001-0001. Puis composer le 800-205-5119.

AFRIQUE DU SUD | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0-800-99-0123. Puis composer le 800-205-5119.

ESPAGNE | Espagnol/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 900-99-0011. Puis composer le 800-253-5534.

SUÈDE | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 020-799-111. Puis composer le 800-205-5119.

SUISSE | Allemand/Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0-800-89-0011. Puis composer le 800-504-1785.

THAÏLANDE | Thai

Composer le 001-800-11-002-2990.

ÉMIRATS ARABES UNIS | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 800-05-55-66 ou 8000-0-6-1. Puis composer le 800-205-5119.

ROYAUME-UNI | Anglais

Composer d'abord le code d'accès 0-800-89-0011. Puis composer le 800-205-5119.

ÉTATS-UNIS | Anglais/Espagnol

Composer le 800-205-5119.